Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 24 (1910)

Heft: 1

Rubrik: Gesellschaftschronik = Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

zu Basel, und dessen Söhne, den Maler Matthäus und den Glasmaler Balthasar. Aus einer von Schön beigebrachten Urkunde aus dem Anfange des 16. Jahrhunderts geht hervor, dass der obige Ludwig zu Basel und der von Türler im Schweizer. Künstlerlexikon zitierte Hans Hänle in Bern als Söhne des Bartholme Henlins Brüder gewesen sind. Hans Hänle in Bern war nach Türler 1485-1518 Mitglied des bernischen Grossen Rates; also kann entgegen der Ansicht Schöns der am 3. Februar 1495 urkundende Hans Henlin, der Glaser, Burger in Reutlingen, mit ihm nicht identisch sein. Der Verfasser untersucht dann auch mit verneinendem Resultate die Frage des Zusammenhanges der Reutlinger Glasmaler Murer mit den Zürcher Kollegen Murer. Wir müssen gestehen, dass, obschon sich auch von uns ein genealogischer Anschluss vorderhand nicht feststellen lässt, die merkwürdige Übereinstimmung von Vornamen, z. B. Christoph, sowie die Ähnlichkeit des allerdings sprechenden Wappens (in Zürich eine silberne Mauer mit roten Zinnen in blau, in Reutlingen die 3 Künstlerschildchen überhöht von der Mauer) doch eher auf Identität der zwei Geschlechter hindeuten. Der Studie sind 5 Reproduktionen heraldisch-personeller Glasgemälde beigegeben. Die Bilder 1, 2 und 5 interessieren dadurch, dass auf ihnen individuell wiedergegebene damals lebende Persönlichkeiten vorkommen. Als Tafel I ist eine Zunftscheibe der Metzger von ca. 1582-1600 reproduziert, die als Zeichnung schon in der Zeitschrift "Herold" erschienen ist. Unter den schmausenden Zünftern bemerken wir "Marte Hess genannt Schmidt" und "Jörg Hess genannt (Schmid)" mit ihrem übereinstimmenden Wappenbilde, einem Metzgerbeile mit aufgelegtem Z-Zeichen. Beide sind Angehörige des jetzt noch in Reutlingen wie in Zürich blühenden Geschlechtes Hess, das der Metzger Hans Hess anno 1517 nach Zürich verpflanzt hat und das noch heute der Zürcher Metzgerzunft inkorporiert ist, aber eine Lilie als Schildfigur führt (vgl. Tafel VIII unserer Zeitschr. 1909).

Dreissig Wappenschilde von Äbtissinnen des Klosters Mariazell zu Wurmsbach (am obern Zürichsee) vom 13. Jahrhundert bis zum heutigen Tage hat Herr Aug. Hardegger als Kopfleistenschmuck seiner Geschichte dieses Klosters (erschienen als Neujahrsblatt 1908 des historischen Vereins des Kantons St. Gallen) beigegeben; die Farben sind schraffert zum Ausdruck gebracht. Abgebildet ist auch wieder wie im Anzeiger für schweizer. Altertumskunde 1880, Tafel IX, der Grabstein des Grafen Rudolf von Rapperswil mit dem Wappen der Grafen von Rapperswil und demjenigen seiner zweiten Gattin, der Gräfin Mechthild von Neiffen.

Gesellschaftschronik.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE.

Bericht über die Jahresversammlung vom 25. u. 26. Sept. 1909 zu Stein a. Rh.

Zu der am 25. und 26. September zu Stein am Rhein abgehaltenen Jahresversammlung hatten sich etwa 25 Mitglieder eingefunden. Unter Führung von

Dr. med. Rippmann, des rührigen Präsidenten des Altertumsvereins zu Stein, wurde zuerst dem Rathause ein Besuch abgestattet und dort namentlich die prächtigen von den XIII Orten und einigen schweizerischen und süddeutschen Städten 1542/43 gestifteten Wappenscheiben bewundert; viel bemerkt wurde dabei, wie die Scheiben schweizerischer Provenienz künstlerisch viel höher stehen als die gleichzeitigen deutschen. Dann ging's nach der Liebfrauenkapelle der Stadtkirche (ehemalige Klosterkirche), der Grabkapelle der Freien Herren von Hohenklingen, an die auch ein schönes Freskogemälde aus dem 14. Jahrhundert erinnert, das verschiedene Glieder des Geschlechtes vor der Madonna knieend darstellt. Die Kapelle birgt auch die Sammlungen des Altertumsvereins, worunter namentlich die reiche Kollektion von Ofenkacheln und zugehörigen Modellen des 15. und 16. Jahrhunderts Beachtung verdienen. — Es folgte ein Bummel nach dem jenseits von Stein gelegenen Dörfchen Burg, wo zuerst die instruktiven römischen Befestigungsanlagen besichtigt wurden, worauf man dem Kirchlein, in dessen Chor Freskomalereien des 15. Jahrhunderts mit Darstellungen aus dem Alten und Neuen Testament sich finden, einen kurzen Besuch abstattete. - Daran schloss sich unter freundlicher Führung des Eigentümers, Herrn Prof. Dr. Ferdinand Vetter in Bern, die Besichtigung des St. Georgenklosters; in dem herrlichen Festsaale, berühmt durch seine Wandmalereien von 1516, wurde von dem genannten Besitzer ein Abendessen gespendet.

Im freundlichen Speisezimmer des Abtes wurde darauf um 5³/₄ Uhr die Generalversammlung eröffnet. Die Gesellschaftsrechnung wie der Bericht und die Abrechnung der Genealogischen Kommission wurden genehmigt und bestens verdankt. Zum nächstjährigen Versammlungsort wurde mit 14 Stimmen Chur erwählt; Lugano erhielt bloss 8 Stimmen, wobei aber als wünschenswert bezeichnet wurde, auch einmal die italienische Schweiz aufzusuchen, woselbst die Gesellschaft noch keine Mitglieder besitze. Der Vorstand wurde bestätigt und an Stelle des demissionierenden Herrn Prof. Dr. E. A. Stückelberg in Basel Herr Pfarrer L. Gerster in Kappelen-Bern gewählt. Ebenfalls bestätigt wurde die Redaktionskommission, sowie die Genealogische Kommission, die aber auf Antrag von Dr. Burckhardt durch Herrn Fréd.-Th. Dubois vermehrt wurde. Zu Rechnungsrevisoren pro 1909 wurden gewählt die Herren v. Glutz in Solothurn und Hahn in Bern.

Ein Antrag des Herrn Dr. Zesiger von Bern, der Vorstand möchte darüber schlüssig werden, ob unsere Gesellschaft sich an der 1913 in Bern stattfindenden III. schweizerischen Landesausstellung beteiligen wolle, und dann über diese Frage an der nächsten Generalversammlung berichten, wurde angenommen. — Des weitern lässt Herr Prof. A. Kohler in Lausanne durch Herrn Dubois an die Generalversammlung die Bitte richten, sich über zu ergreifende Massregeln zum Schutze des Schweizerwappens zu beraten, das oft mit Unrecht auf allen möglichen und unmöglichen Etiketten etc. figuriere. Dem Antrage Dr. Zesigers, auch über diese Angelegenheit den Vorstand zu einem eingehenden Gutachten mit Vorschlägen für die nächstjährige Generalversammlung zu beauftragen, stellt Dr. Burckhardt den Gegenantrag gegenüber, die Angelegenheit als undurch-

führbar abzulehnen, d. h. also das Schweizerwappen, wie bisher, freizugeben, wie es übrigens auch in andern Ländern mit dem Landeswappen geschieht. Der Antrag Burckhardt wird mit 15 gegen 3 Stimmen angenommen. — Herr Dubois stellt den Antrag, die Gesellschaft möge sich an den Bundesrat wenden mit dem Anerbieten, bei allen durch den Bund zu errichtenden öffentlichen Bauten, Münzen, Marken etc. ein Gutachten über die in Frage kommenden Ausschmückungen heraldischer Natur abgeben zu wollen. Dr. Burckhardt stellt einen solchen Schritt als völlig nutzlos hin, da er in kantonalen Fragen ähnlichen Charakters bisher nur durchaus negative Resultate gesehen hat; auch erinnert er daran, dass die Gesellschaft schon einmal, vor 8 Jahren in Stans, einen ähnlichen Beschluss gefasst hatte, und darauf vom Bundesrate rundweg abgewiesen worden war. Herr Dr. Roller spricht mehr für die sog. schwarze Ecke im "Archiv"; Herr Präsident Grellet glaubt, dass Besprechung und sachliche Kritik in den Tagesblättern auch gute Dienste leisten würden; Herr Dr. Wartmann in Zürich dagegen stellt den Antrag, ein Zirkular an die technischen Fachschriften (z. B. diejenige des Ingenieur- und Architektenvereins) zu richten, des Inhalts, unsere Gesellschaft möchte doch bei allen Arbeiten heraldischen Charakters konsultiert werden. Bei der Abstimmung unterliegt der Antrag Dubois, während die Anträge Roller, Grellet und Wartmann, die sich nicht ausschliessen, sondern ergänzen, mit grossem Mehr angenommen werden. — Die Klage des Herrn de Perregaux von Neuchâtel über das unpraktische Heften des "Archivs" wird zur Weiterleitung an die Druckerei entgegengenommen.

Den Abschluss des ersten Tages bildete das im Refektorium des Klosters (vom Hotel Rheinfels aus) servierte Bankett, das einen in jeder Beziehung gelungenen und recht animierten Verlauf nahm. Die Reihe der Toaste eröffnete Herr Dr. Rippmann, indem er aus dem 1653 vom Freiherrn Schmid vom Schwarzenhorn, dem berühmtesten Sprossen der Stadt Stein, seiner Vaterstadt vermachten herrlich gearbeiteten Prunkbecher auf das Wohl der Gesellschaft trank, nachdem er vorher noch die abenteuerliche Lebensgeschichte des Stifters erzählt hatte; ihm antwortete der Präsident, der auf das Wohl des Historischen Vereins und seines Leiters trank. Herr R. v. Diesbach aus Bern toastierte auf unsern heutigen Gastgeber, Herrn Prof. Vetter, der seinerseits wieder für den historischen Sinn und dessen Förderer sprach. Nach dem Essen erging man sich noch lange in dem durch diskret angebrachte und leuchtende elektrische Flammen fast magisch und geheimnisvoll anmutenden Kreuzgange. Noch selten war es uns vergönnt gewesen, in so stimmungsvoller Umgebung zu tagen und namentlich auch zu tafeln.

Am folgenden Tage fuhren wir punkt 9 Uhr mit dem Dampfschiff nach Mannenbach, von wo aus Schloss Arenenberg besucht wurde. Von hier bezw. von Ermatingen aus fuhr man nach der Reichenau; leider konnte die Kirche von Oberzell nicht besichtigt werden, da sie vollständig eingerüstet war. Unnützerweise hatten wir mit dem Gange dahin kostbare Zeit verloren, was um so bedauerlicher war, als die Zeit daraufhin nicht mehr zum Besuch der alten Kirche der Insel zu Unterzell reichte. In Mittelzell, wo die Klosterkirche und

namentlich deren überaus reicher und kostbarer Kirchenschatz aus dem 12. bis 15. Jahrhundert besichtigt wurde, fand die Jahresversammlung ihren würdigen Abschluss. Im Freien wurde vor dem Gasthofe zum Mohren ein letztes Mahl eingenommen. Ein an dessen Schlusse von Herrn Robert Harder aus Schaffhausen begonnener Vortrag (mit graphischer Darstellung) über die Ahnen Johanns von Müller, dessen 100. Geburtstag bekanntlich dieses Jahr (1909) gefeiert wurde, konnte leider eines unvermutet einsetzenden Platzregens wegen nicht zu Ende geführt werden. Leider trieb dieser Regen auch die Teilnehmer ziemlich plötzlich auseinander, indem die meisten frühere Züge, als ursprünglich beabsichtigt, zur Heimkehr benützten. Dennoch darf die XVIII. Jahresversammlung zu den bestgelungenen zählen und wird wohl bei allen Teilnehmern in gutem Andenken bleiben.

Der Schreiber: Dr. L. Aug. Burckhardt.

Allocution du président de la société, M. Jean Grellet, à l'Assemblée générale de Stein s. Rhin le 25 septembre 1909.

Il est de bonne tradition en Suisse que, dans des réunions intercantonales, chacun parle sa langue, aussi me sera-t-il permis, même aux extrêmes confins nord de notre pays, de m'exprimer dans un idiôme qui n'est pas celui des bords du Rhin. Les vieux moines qui habitaient les lieux où nous nous trouvons et dont les mânes hantent peut-être encore ces murs ne m'en voudront pas. En entendant ces tons méridionaux qui par leurs consonnances leur rappelleront la langue en laquelle ils chantaient vêpres et matines, ils se diront peut-être que le latin a bien dégéneré depuis leur temps, mais appartenant à l'ordre savant des bénédictins, ils ne pourront accueillir une docte société comme la notre qu'avec ce sourire de bienveillance que, héritage légué par eux, nous nous plaisons à reconnaître dans le gracieux accueil que nous a réservé en sa maison abbatiale leur aimable successeur, M. le Prof. Dr Vetter, présentement rector magnificus de l'Université de Berne.

Après toutes les belles promesses que nous vous avons faites l'année passée à Morat, vous étiez en droit de vous attendre à ce que les « Archives héral-diques » parussent avec une régularité exemplaire, mais de nouveau vous avez été déçus et nous avec vous, bien qu'il y ait eu une légère amélioration en ce sens que si le dernier fascicule de 1908 s'est longtemps fait attendre, les deux premiers numéros de cette année réunis encore, il est vrai, en un seul fascicule ont vu le jour plusieurs semaines avant l'assemblée générale, ce qui n'était pas le cas l'année passée, mais même là il y a eu retard considérable. La faute n'en est cependant imputable ni à la rédaction ni à l'imprimerie car le numéro était prêt à paraître en juin, toute la matière était composée, mais les clichés qui devaient accompagner l'un des principaux articles se sont fait attendre si

longtemps qu'en définitive cet article a dû être remplacé par autre chose et réservé pour plus tard, c'est-à-dire pour le moment où les clichés pourront être livrés. L'auteur n'est sans doute pas fautif non plus, les recherches auxquelles il se livre sont longues et difficiles, les matériaux ne sont pas toujours sous la main et pour certaines pièces à reproduire il est obligé de s'adresser à l'étranger de sorte que leur arrivée à temps ne dépend pas toujours de lui. C'est ainsi que se produisent des retards involontaires et auquels il est parfois bien difficile de parer. Actuellement la matière pour le prochain numéro est composée au complet de sorte qu'il pourrait paraître à bref délai, si les clichés ne font pas de nouveau défaut. Nous sommes vraiment peinés d'avoir à nous excuser si souvent pour des retards subis dans la publication de notre organe, du reste nous n'avons pas de promesses à vous faire pour l'avenir; ceci incombe au nouveau comité qui, nous n'en doutons pas, fera de son mieux pour que les « Archives » paraissent aussi régulièrement que possible; espérons qu'il réussira enfin à vous tromper en bien après vous avoir desappointés si longtemps.

Pendant l'année qui vient de s'écouler le manuel généalogique a continué à paraître assez régulièrement dans chaque numéro des « Archives ». Il a même franchi une étape décisive puisque le tome III qui commencera la série des volumes consacrés aux ministériaux et au patriciat est entré en voie de publication. C'est-à-dire que le premier tome de cette publication contenant les dynastes est terminé. Il pourra donc être mis en vente, ce qui procurera quelques ressources à notre caisse qui en a vraiment besoin.

Il ressort en effet des comptes qui seront soumis à votre approbation qu'en 1908 nos recettes ont été de fr. 3329 et nos dépenses de fr. 3997 de sorte que nous serions en déficit de fr. 668, si nous n'avions eu en caisse un solde de l'année précédente de fr. 1101 et, bien que les comptes de 1909 ne soient pas encore bouclés, l'année n'étant pas terminée, il est dès maintenant à prévoir que nous n'arriverons que tout juste à tourner et cela après avoir absorbé du légat Diener le solde de fr. 1109, une ressource qui nous fera défaut pour l'avenir, de sorte que pour 1910 nous devons considérablement réduire le coût des « Archives » si nous ne parvenons à augmenter dans une notable proportion le nombre de nos membres qui après avoir atteint 240 en 1907 est tombé à 235 en 1908 et est réduit aujourd'hui à 226.

Parmi les pertes subies depuis notre dernière réunion à Morat plusieurs membres, et des plus estimés, nous ont été enlevés par la mort. Ce sont MM. François Doge et Maurice Wirz à Vevey et M. Edonard Kohler à Lausanne auxquels nous avons déjà consacré une nécrologie dans les «Archives», mais dont nous tenons à rappeler le souvenir. En outre nous devons encore mentionner parmi ceux que la grande faucheuse a abattus, M. Lang-Schleuniger de Zurich décédé en octobre 1908. M. Lang faisait partie de notre société depuis 1895; adonné à la carrière commerciale M. Lang n'était pas un savant de profession et ne s'était senti attiré par le charme de l'art héraldique que tard croyonsnous, mais il en était devenu un fervent adepte, et peu de nos membres ont plus que lui encouragé d'une manière pratique les artistes du blason en leur

confiant d'importantes commandes en fait de vitraux, de peintures, de sculptures sur bois, de pièces d'orfèvrerie gravées, voir même des gobelins armoriés et il s'est efforcé de faire revivre l'antique usage de décorer les églises de rondaches de bois sculptées et armoriées, consacrées autrefois à la mémoire des morts. Il en a fait exécuter pour plusieurs membres de sa famille, pour un abbé de Mehrerau, pour une abbesse de Wurmsbach; quelques uns ont été publiés dans les «Archives héraldiques». Cet homme aimable et modeste prenait régulièrement part à nos réunions et ne laisse que de bons souvenirs à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître. — Je vous invite à conserver un bon souvenir à ces collègues défunts et à honorer leur mémoire en vous levant de vos sièges.

C'est malheureusement à ces quelques renseignements que peut se borner mon rapport sur l'activité de notre société. C'est maigre et j'hésite même à employer ce mot d'activité qui, me semble-t-il, ne nous appartient guère si je la compare à celle d'autres sociétés analogues qui travaillent infiniment plus que nous et cette constatation ne laisse pas que d'être décourageante. A qui en imputer la faute? Peut-être en bonne partie à votre président dont les occupations absorbantes ne lui permettent guère de s'adonner comme il le voudrait à la mission que vous lui avez confiée, aussi comme il s'agit aujourd'hui de renouveler le comité ne pourrait-il que vous donner son approbation si, dans l'intérêt de la Société, vous jugiez à propos de lui donner un successeur plus jeune, plus entreprenant, en un mot mieux qualifié pour s'acquitter de sa tâche. Peut-être la faute de ce manque d'efficacité de notre Société réside-t-elle également dans la pénurie de nos ressources qui sont entièrement absorbées par la publication des «Archives héraldiques». Et pourtant je voudrais que nous puissions faire plus et mieux. J'ambitionne pour notre société un champ plus vaste; je voudrais la voir s'intéresser à la publication de quelques uns des manuscrits héraldiques les plus intéressants qui reposent dans nos bibliothèques publiques. Mais pour atteindre ce résultat il faudrait pouvoir doubler le nombre de nos membres. Serait-il impossible d'y arriver? Il me semble qu'en faisant un effort vigoureux, en tirant par exemple à un grand nombre d'exemplaires un beau numéro des Archives qui, pour faire de la propagande, serait adressé aux personnes que nous indiqueraient nos membres et en mettant en perspective la publication de quelque œuvre de valeur, nous arriverions nécessairement à gagner des adhérents.

Parmi les publications qui feraient le plus grand honneur à notre Société, il y aurait en première ligne celle du codex Haggenberg de St-Gall, un trésor héraldique de haute valeur, d'un style héraldique infiniment supérieur à l'armorial de Grunenberg et qui en intérêt se rapproche de bien près de la Wappenrolle de Zurich, cette bible de l'héraldiste. Si la Wappenrolle et une œuvre de l'envergure de Grunenberg ont pu être publiées, cette dernière il y a 34 ans (1875), la première il y a même près de 50 ans (1860) alors que l'on ne possédait pas les multiples moyens de reproduction dont on dispose aujourd'hui, pourquoi ne pourrait-on aussi arriver à en faire de même avec Haggenberg, en bénéficiant des progrès des arts graphiques, pour donner une reproduction infiniment plus

conforme à l'original que cela n'était possible autrefois? C'est, me semble-t-il, une question qui vaut la peine d'être étudiée de très près et notre Société ne devrait pas laisser ce soin à d'autres.

Si les questions d'ordre matériel et administratif que je viens d'énnumérer ont leur très vif quoique mélancolique intérêt, je n'oublie cependant pas qu'une réunion comme celle-ci a le droit d'attendre de son président qu'il aborde aussi par l'un ou l'autre de ses côtés le terrain plus spécial qui fait l'objet de nos études et les manifestations qui ont pu se produire dans le domaine héraldique. Je n'ai pas comme l'année passée à vous signaler de publication importante ayant vu le jour récemment, par contre je vous dirai quelques mots d'une œuvre de l'art du verrier qui fait honneur à la Suisse. Vous savez tous qu'à l'occasion des fêtes commémoratives du 500e anniversaire de la fondation de l'université de Leipzig, les anciens étudiants suisses qui y ont étudié, lui ont fait don en témoignage de leur reconnaissance de deux fort beaux vitraux concus dans le style de la meilleur époque par M. Lehmann, directeur du Musée national, et exécutés pour le dessin par l'excellent peintre héraldique qu'est M. R. Münger à Berne et pour la partie technique dans les ateliers de verrerie Roettinger à Zurich. Chaque fenêtre contient quatre panneaux donnant les armes de la Confédération et celles des 7 villes universitaires de la Suisse. En bas se trouve la dédicace: "Der Universität Leipzig zu ihrem 500 jährigen Jubiläum in Dankbarkeit die ehemaligen Schweizer Studenten". Au lieu de répéter cette légende identiquement sur chacune des fenêtres, il eut peut être mieux valu en varier le texte ou le diviser en le faisant courir d'une fenêtre à l'autre ce qui eut évité la monotonie d'une redite. Nous présenterons encore une autre observation. Tandis que les bannières de la Confédération et de Berne sont tenues par deux bannerets fièrement campés et ne se ressemblant ni par l'allure ni par le costume et que les écussons de quatre des villes ont chacun un support différent et approprié, Zurich le lion, Bâle le basilic, Genève St-Pierre et Fribourg Saint-Nicolas, on a donné à Lausanne et Neuchâtel un support identique, un ange qui bien que d'un fort bon dessin n'a rien de particulièrement caractéristique comme l'eussent été, si l'on voulait éviter la Vierge, ou St-Maire pour Lausanne et St-Guillaume pour Neuchâtel. On aurait ainsi évité un parallélisme, à notre avis peu heureux. Mais nous avons une critique plus grave à formuler. Neuchâtel est représenté par l'écusson d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent. Ce sont là les emblèmes du pays et non ceux de la ville. Les armoiries qu'on aurait dû faire figurer sont d'or à l'aigle de sable armée de gueules et portant en cœur l'écu chevronné décrit plus haut. Si les armoiries des villes de Berne, Zurich, Bâle et Genève sont identiques à celles du canton, il ne saurait subsister de doute sur ce que l'on avait en vue, puisque Fribourg n'est pas représenté par l'écusson noir et blanc du canton mais par celui de la ville et que plus bas l'on voit celui de Lausanne et non les armoiries du canton de Vaud. Pourquoi Neuchâtel seul fait-il exception? Il y a là une erreur que nous croyons bon de relever. Sous réserve des points mentionnés ces vitraux sont d'une exécution très réussie dans le détail et comme colorit.

Ils sont d'un harmonieux effet d'ensemble et notre art national peut en tirer quelque gloire.

Mais l'héraldique n'est pas un art seulement, elle est une science aussi dont maint problème reste à étudier et si possible à résoudre et si vous voulez bien m'accorder encore quelques instants d'attention nous ferons ensemble une petite excursion dans un domaine spécial, celui des armes parlantes. Elles ont à la vérité plutôt mauvaise réputation et on est enclin à les considérer comme un genre assez moderne et inférieur rappelant les calembours faciles qui ne passent pas pour une manifestation d'un esprit bien supérieur. Ce dédain provient sans doute de ce qu'au 17e et 18e siècles lors des concessions d'armes les chancelleries auliques se torturant l'esprit pour trouver à tout prix des jeux de mots, elles sont tombées dans des bizarreries prêtant à rire. On a tort cependant de voir dans les armes parlantes une invention relativement moderne. Elles ont au contraire joué un rôle très important dès les temps les plus anciens et cela dans tous les pays, même en Angleterre où de nos jours la société posée affecte un mépris si marqué pour les jeux de mots qu'on évite maintenant avec soin toute armoirie parlante, même là où elle semblerait tout naturellement indiquée.

Primitivement les armoiries n'étaient pas concédées, mais librement adoptées et les raisons qui ont déterminé leur choix nous échappent généralement, mais on peut admettre que si parfois le hasard d'un simple goût personnel y a présidé, dans la majorité des cas elles sont le produit d'une circonstance ou d'un événement déterminé qui pouvait être une rencontre de chasse, un danger couru, un hommage à une dame ou au Suzerain, une prédilection pour la vénérie ou la pêche, goûts généralement héréditaires; parfois aussi il s'agissait d'un haut fait d'armes, mais très rarement, car non seulement c'eût été faire étalage de vanité, mais ces actes tout personnels s'adaptaient mal à un écusson dont on ne perdait pas de vue le caractère héréditaire. C'eût été en quelque sorte décourager les descendants en leur disant: j'ai fait un tel acte de bravoure que vous ne réussirez pas à faire mieux. Lorsqu'un emblême héraldique fait allusion à un haut fait de ce genre, il n'est pas librement choisi, mais concédé, c'est-à-dire imposé par la volonté du souverain et ce n'est qu'à partir du 16c siècle que cet usage, est devenu de plus en plus fréquent. Avant la renaissance on n'en connait guère que deux exemples notoires: les armes concédées à Jeanne d'Arc et à ses frères avec le nom du Lys, lors de leur anoblissement en 1429 et qui sont d'azur à une épée en pal d'argent à la garde d'or passée dans une couronne et flanquée de deux lys du dernier. Elles rappellent la couronne de Charles VII sauvée par l'épée de la Pucelle et sont en même temps par les lys de France armes parlantes faisant allusion au nouveau nom de famille des récipiendaires. L'autre exemple est la concession des armes accordées en 1493 à Christophe Colomb: l'écusson écartélé de Lion et de Castille à une pointe ployée d'argent, chargée de 5 îles d'or (représentant les Indes occidentales). Les services rendus par la Pucelle d'Orléans et par la découverte de l'Amérique sont de nature si exceptionnelle que les descendants ne pouvaient guère les surpasser et ces exceptions ne font que confirmer la règle. Mais il est encore une autre raison qui pouvait déterminer le choix d'un emblême, l'allusion au nom, et en consultant par exemple la Wappenrolle de Zurich qui date de 1340 environ, on est frappé de voir combien les armes parlantes étaient fréquentes à cette époque. La Wappenrolle contient 471 armoiries de familles dont les noms sont indiqués ou ont pu être attribués. Nous comptons 114 armoiries parlantes soit le 24% de ce total, mais comme les armoiries ne se composant que de partitions de l'écu ou de pièces honorables (chef, bande, chevron etc.) ne peuvent par leur nature même être que très exceptionellement des armes parlantes, nous les éliminons au nombre de 117. Il nous reste donc 354 armoiries portant des meubles dont, comme dit plus haut, 114 sont parlantes, soit tout près du tiers (exactement le 32,2 %). Mais'il ne faut pas oublier qu'il peut s'en trouver encore un assez grand nombre dont l'allusion nous échappe, soit qu'elle constitue un véritable rébus dont la solution n'est pas facile à trouver, soit que le calembour soit fourni par un mot maintenant hors d'usage, soit qu'il repose sur une désignation d'objet toute locale, un provincialisme peu connu, de sorte que la proportion des armes parlantes pourrait facilement être encore plus élevée.

En voyant des glands figurer dans les armes de la famille Dorgeoise ou 9 molettes d'éperons dans celle des Neuchèze on ne pensera pas à des armes parlantes, si l'on ignore qu'en Dauphiné le chêne est nommé dugese et qu'en Poitou les molettes s'appellent chèzes. Autre part le papillon est appelé doublet et figure dans les armes de la famille de ce nom. En Provence un soc de charrure, désigné par reilhe, est porté par les Reillane. En Carinthie le pin n'est pas Fichte, mais Grössing d'où cette famille le porte; en Tyrol le lierre n'est pas Epheu, mais Ingrien adopté par les Ingram; un jambon était légitimement porté par la famille Hammann de Munich, parce que sous ce nom on entend sur les bords de l'Isar le quadrupède qu'autre part on appelle tout simplement "Schwein". En Angleterre dans le Norfolk un hareng n'est pas un Herring, mais un Cob porté par la famille Cobb; autrefois le brochet ne s'appelait pas pike comme aujourd'hui, mais luce (du latin lucius) d'où il désigne la famille des Lucy et les Corbett sont désignés dans leurs armes par l'oiseau qui ne constituerait pas des armes parlantes, si l'on ne savait qu'avant d'être un raven, il portait du temps des Normans le nom de corbeau, et ces quelques exemples pourraient être multipliés à l'infini. On le voit, ces noms régionaux ou tombés en désuétude ne permettent pas toujours d'établir de prime abord une relation entre le nom d'une famille et ses armes et ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les ressources philologiques qu'une armoirie doit être décédement classée parmi les non-parlantes. Elles peuvent l'être de manières différentes: 1º en traduisant le nom littéralement et complètement, 2° en ne le reproduisant que partiellement ou se contentant d'un à peu près, 3º en se servant d'un moyen indirect ou symbole et enfin 4º en constituant un vrai rébus.

En nous en tenant à la Wappenrolle nous trouverons comme faisant partie de la Ire catégorie des noms comme Stir, un taureau; Biber, un castor; Pfaff, un prêtre; Münch, un moine; Betler, un mendiant; Thor, une porte; Hornberg, 2 cors plantés sur un mont; Rotenberg, des monts de gueules; Hornstein, une

corne de cerf sur un rocher; Henneberg, une poule sur un mont; Helfenstein, un éléphant sur un rocher; Bärenfels, un ours; Spiegelberg, trois miroirs sur une montagne etc.

Dans la seconde catégorie nous avons Lobeg, une feuille (Laub); Arbon, une aigle (Aar); Turner, une tour; Wonneberg, une montagne enchanteresse, c'est-à-dire d'or; Fröwler, porte comme cimier, une jouvencelle; Ramensberg, un bélier (ram).

Dans la catégorie des symboles on trouve une bêche pour Graber, un râteau pour Heusler, une roue moline pour Müller, 3 râteaux pour Hœdorf (Heudorf), une coiffe pour Fröwler; un coq pour Blarer désigne son chant (blaren), une baignoire pour Sulz indique les bienfaits thérapeutiques des sources d'eau salée (autrefois appelées Sulz), Montfort porte un roc d'échiquier, soit une tour forte, et ainsi de suite.

Mais la quatrième catégorie, celle du rébus proprement dit, ne fait pas défaut non plus dans la Wappenrolle. Ainsi Mettenbach porte un coq, parce qu'il chante à l'heure de la messe (mette) matinale; les Ab der Haid ont un buffle sauvage, capturé au pâturage (auf der Haide), ce qui est indiqué par l'anneau passé dans les narines; Spiser une meule de moulin sur laquelle on prépare le pain, la *Speise* par excellence; fort curieux est sous ce rapport l'écusson des Exelmarks qui porte deux mains levées d'une façon menaçante et prenant la position d'oreilles d'âne, ce qui doit signifier: "Esel, merk's!"

Nous ne citons ces quelques noms qu'à titre d'exemples, sans épuiser ce que sous ce rapport nous fournit la Wappenrolle. Comme on le voit elle est étonnamment riche en armes parlantes, ce qui permet d'opposer à ceux qui les dénigrent une réhabilitation basée sur un document des plus glorieux de l'époque classique de l'art héraldique. Le moyen-âge pour charmer ses loisirs aimait à poser des questions insidieuses, à proposer la solution de cas de sentiments, à résoudre des problèmes où le bel esprit avait plus de part que la science, à poser des devinettes. Les jongleurs et menestrels qui hantaient les châteaux en faisaient métier, les belles dames s'intéressaient à ces jeux. Il eut donc été fort étonnant que cette prédilection n'ait pas été appliquée aussi aux armoiries Après la renaissance on a continué dans cette direction en renchérissant encore.

Pour terminer les brèves considérations sur les armoiries parlantes par une note gaie je me permettrai de citer encore quelques exemples de ces rébus dont un certain nombre sont puisés dans un très intéressant article sur les origines des armoiries de feu notre membre honoraire le major Oskar Göschen, l'auteur des "Helden von Sempach", article paru après sa mort dans l'annuaire de 1906 du "Adler" de Vienne.

Les Montpezat portent une balance pour peser; en 1350 les Vipoint anglais portent «6 annulettes», c'est-à-dire VI points (en écrivant 6 en chiffres romains nous avons Vipoint); les Dixmude ont un sautoir pour indiquer le X; les Malmain en Bretagne ont trois mauvaises mains, c'est-à-dire 3 mains gauches. Dans les armes des Zanotti de Ravenne on voit une chauve-souris parce que «è za notte»

il fait déjà nuit. Les Bellegarde ont une cloche parce que « dans une ville la cloche sert à la bonne et sûre garde». Comme de juste les Santeuil ont une tête d'argus parce qu'il a cent œils, les Pellevé une tête à la chevelure hérissée d'or, c'est-à-dire au poil levé; l'emblème des Reisehut est un brochet, on sait en effet que ce poisson est voyageur: "er reist viel". Le cimier des Crèvecœur est un cœur tenu et déchiré par deux mains: le cœur crève. Le président au parlement Lemaître portait dans ses armes de famille des soucis parce que « si les valets ont les peines, le maître a les soucis». Enfin une famille Findenig de St-Veit sur la Gran porte un croissant et une étoile; vous ne devineriez certes pas pourquoi. C'est que ce sont là les emblèmes de la nuit et que dans l'obscurité il arrive souvent de devoir dire: "ich finde nicht!" Vous, Messieurs, vous n'auriez peut être pas trouvé, moi certes pas, même à la lumière des trois soleils de la maison de Tresseol.

Auszug aus der Rechnung vom Jahre 1908.

A. Einnahmen.

1.	Übertrag vom J	Jahre 190	7.							Fr.	1101.	05
2.	Einnahmen von	den Mitg	gliedern							77	2485.	
3.	Abonnements .									77	715.	
4.	Verkauf									77	39.	
5.	Zinsen									77	90.	45
6.	Verschiedenes									17	1109.	88
										Fr.	5540.	38
B. Ausgaben.												
1.	Für die Zeitsch	rift "Her	aldische	s Ar	chiv"					Fr.	3312.	14
2.	Genealogisches	Handbuch	ì.							77	600.	
3.	Verwaltung .									77	85.	05
										Fr.	3997.	19
C. Rechnungsabschluss.												
Ei	nnahmen									Fr.	5540.	38
Au	sgaben									77	3997.	19
	Somit Aktiv-S	aldo per	31. Dez	emb	er 190	08				Fr.	1543.	19
			,	Zeig	rer:							
Vorübergehend zinstragend angelegt									Fr.	1522.	55	
	rschaft (am 31.							77		64		
	Gleich dem Sa	aldo .						-		Fr.	1543.	19
	Zürich, den	16. Septe	ember 1	909.								

Der Quästor: G. Hess-v. Schulthess.

Bericht über das Genealogische Handbuch.

Infolge Verhinderung des Bearbeiters, das Register zu Band I in Bälde fertig zu stellen, beschloss die Kommission, es mit demjenigen des zweiten Bandes zu vereinigen den Band abzuschliessen und in den Buchhandel zu geben. Da es nach Mitteilung des Verlages nicht möglich war, ihn broschiert in den Handel zu geben, hiess die Kommission den Vorschlag der HH. Schulthess & Co. gut, den Band einbinden zu lassen; demgemäss wurde auch der Preis erhöht und beschlossen, für die Kosten des Einbandes die aufgelaufenen Zinsen der Schenkung Coolidge und, soweit nötig, das Kapital zu verwenden, in dem Sinne, dass durch den Erlös im Buchhandel das Kapital wieder ergänzt werde.

Band III rückte vorwärts, auch im laufenden Jahre, soweit das vorhandene Manuskript es gestattete; leider beteiligen sich immer noch zu wenig Mitarbeiter an der Aufgabe. Daher wiederum eine dringende Mahnung zur energischen Mitarbeit, namentlich auch an die welschen Herren. Es sollte doch möglich sein, auch für die noch ausstehenden Grafen- und Freiengeschlechter (Gr. von Savoien, des Genevois usw.) wie für den Dienstadel Bearbeiter zu finden. Ganz im Rückstand ist auch Graubünden. Darum vorwärts!

Rechnung für 1908.	Fr.	Fr.
Beitrag der Heraldischen Gesellschaft	600. —	
Zahlung an J. Erni (Siegeltafeln Rinach 65.70 und 2 Einzelklischees 8.—)		73.70
Zahlung an Schulthess & Co.: Passivsaldo von 1907		106.80
Bd. III, Titel, Vorwort, Seiten 1-32, 2 Stamm- und 2 Siegeltafeln		338. —
Zahlung an Schulthess & Co.: Schluss von Band I		49. —
Binden von Band I		440. —
Zuschuss aus dem Coolidgefonds*	407.50	
	1007.50	1007.50

^{*} nämlich Fr. 111.60 aufgelaufene Zinsen und Fr. 295.90 vom Kapital; dieser letztere Betrag soll aus dem Erlös des Handbuches I im Buchhandel wieder ersetzt werden.

Aarau, 11. IX. 1909.

Dr. Merz, Oberrichter.

Als neue Mitglieder sind unserer Gesellschaft beigetreten:

- M. C. Byland, stud. phil., Clinique Cerey, Les Croisettes sur Lausanne.
- Herr K. A. Kohler, Notar, Burgdorf.
- M. F. H. du Martheray, Ministre suisse à Vienne.
 - ", Ch. A. Piguet, stud. med., Valentin 42, Lausanne.
- Herr Rud. Schnorf, Chemische Fabrik, Uetikon a. Zürichsee.
 - " Dr. jur. Willy Schulthess, Neumünster-Allee 3, Zürich V.